

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle publique Jacques Prévert – Gray (70)

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 0251259H_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Jack BREYSACHER	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

L'Etat français a souhaité faire procéder, dans le cadre de **l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de services recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

L'école maternelle Jacques Prévert (ETS 0700459U) est localisée au n°21 rue Victor Hugo dans un quartier résidentiel au Sud du centre ville de Gray. Elle se situe au rez de chaussée de deux bâtiments mitoyens construits en 1953 sur vide sanitaire (bâtiment arrière) et sur sous-sol aménagé en caves réservées aux locataires du premier étage et vide sanitaire (bâtiment avant).

L'école maternelle comprend une cours de récréation et des aires de jeux recouvertes d'enrobé en bon état. Une surface de jeu enherbée et arborée et un bac à sable sont également présents.

L'élément ayant motivé l'intégration du site à la démarche de diagnostic est sa superposition supposée avec le site BASIAS FRC7000778 (fabrication de savons, parfums et produits d'entretien).

Cependant les informations recueillies durant la phase 1 de la démarche de diagnostic n'ont pas confirmé cette superposition. L'étude historique et l'analyse des photographies aériennes ont permis de repositionner correctement le site BASIAS à 80 mètres au Nord de l'ETS.

Au vu de l'historique, du contexte hydrogéologique (absence de nappe superficielle notable au droit du secteur de l'ETS), des distances séparant l'ETS des sites Basias éloignés et des aménagements actuels (présence de sous-sol et vide sanitaire), aucune source de pollution potentielle susceptible de dégrader l'état des milieux de vie des enfants n'a été identifiée droit ou à proximité immédiate de la maternelle.

Etant donné l'absence de pollution potentielle au droit et dans l'environnement proche de l'ETS, nous proposons de classer ce site en catégorie en **Catégorie A** : **« les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».